

BULLETIN INTER-ASSOCIATIF

N°7

Édité en juin 2023 par



AMOPA 50

LA MANCHE, ÉDUCATION, CULTURE & PATRIMOINE

Avec la participation :

LYCÉE LEBRUN COUTANCES

MAISONS PAYSANNES DE LA MANCHE

LES AMIS DE L'ABBAYE DE LA LUCERNE

MHEM MAISON DE L'HISTOIRE DE L'ÉCOLE DANS LA MANCHE

SAHM SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE LA MANCHE

AMOPA 50 ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES



AMOPA 50

Édito

Dans les bulletins « LA MANCHE, ÉDUCATION, CULTURE ET PATRIMOINE » précédents, les éditos ont toujours relevé un mot clé. Tout en m'inscrivant dans cette tradition, je vous suggère pour cette nouvelle édition : **changement**.

Pourquoi ?

Lors de l'Assemblée Générale du 26 novembre 2022, **Michel Le Bohec** a arrêté ses fonctions de président après huit années d'engagement. Il a été élu président d'honneur et il est resté membre associé. À la suite, j'ai été élue nouvelle présidente de l'AMOPA 50. Le siège de l'association, auparavant domicilié chez Michel Le Bohec, a été transféré à mon adresse personnelle.



Jean-François Argney a été élu nouveau vice-président pour remplacer **Yves Marion**, vice-président depuis 2008, qui a quitté définitivement ses activités au sein de l'AMOPA 50 afin de pouvoir se consacrer entièrement à la MHEM. Jean-François Argney, bien que très discret, a aussitôt assumé différentes tâches importantes. Toujours disponible, il est d'une aide précieuse. Très vite, il a organisé des sorties. Il a accepté la responsabilité de rédacteur en chef pour la publication du bulletin inter-associatif, auparavant tenu par Yves Marion.

Puisqu'avant, le directeur de publication était Michel Le Bohec, j'ai endossé tout naturellement ce rôle.

Ayant déjà aidé Yves Marion comme maquettiste pour la mise en forme du bulletin n° 6, les membres du CA m'ont accordé leur confiance pour le changement de la présentation de ce bulletin, ainsi que pour la création d'un nouveau roll-up et l'élaboration d'un dépliant de communication.

D'autres changements ont eu lieu au niveau du siège de l'AMOPA. Lors du Congrès international, tenu à Genève en mai 2023, Madame **Michèle Dujany** a été élue nouvelle présidente nationale.

Néanmoins, les changements dus aux personnes, ne doivent pas nous éloigner des principes de notre mission : être au service de la jeunesse et de l'éducation ainsi que promouvoir la culture et la langue française. Chaque partenaire qui a contribué à cette édition - à qui je présente tous mes remerciements - s'y attache avec conviction. Dans ce nouveau bulletin inter-associatif n° 7, je vous invite à découvrir de quelle façon les différentes activités s'inscrivent dans ces objectifs.

ASSOCIATION DES MEMBRES
DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES

Section de la Manche

Présidente : Madame Heidrun AUMONT

156 Allée du Clos Costentin - 50 400 Yquelon

Tél. 06 82 80 94 10 / 02 33 61 64 14

Mail : h.aumont2@netcourrier.com

Vie de l'association



Annie Bruniquel, membre du CA
auparavant secrétaire de l'AMOPA50
offre l'un de ses tableaux à Michel.

Merci à Michel Le Bohec

Je ne voudrais pas revenir en détail sur ton parcours professionnel remarquable, mon cher Michel. Je veux juste rappeler quelques paliers : tu t'es engagé en France comme à l'étranger, tu es passé d'instituteur à inspecteur d'Académie, et tu as étudié jusqu'au doctorat. Tu as toujours avancé en perfectionnant tes fonctions professionnelles.

Quelle vie professionnelle riche et méritante !

En plus, tu as œuvré au sein du Syndicat de l'Éducation nationale dont tu es devenu secrétaire général; tu as participé à différentes commissions institutionnelles comme au Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale, et tu as rempli des rôles associatifs divers jusqu'à devenir président de l'AMOPA 50 en 2015. Il s'agit ici juste d'un tout petit aperçu de tes engagements et de tes mérites, pour lesquels tu as été décoré Commandeur dans l'Ordre des Palmes académiques en 2006.

Ce portrait extrêmement remarquable est incomplet pour moi, car il ne reflète pas les couleurs de tes qualités humaines. Nous nous sommes rencontrés en 2015, alors que je ne connaissais pas toutes tes fonctions et distinctions professionnelles. Je t'ai connu et admiré tout simplement pour

tes qualités humaines. Tu es une personne ouverte, intéressée par l'autre, tu es tolérant, ouvert pour échanger, pour discuter, pour comprendre...

Je peux t'affirmer que tous les membres du CA partagent les mêmes sentiments admiratifs et amicaux à ton égard. Tous regrettent ton départ de la présidence, tous sont heureux que tu sois resté parmi nous pour nous accompagner. Nous sommes tous éperdument reconnaissants envers toi.

Ce livre que nous t'offrons est un clin d'œil concernant les engagements que tu as gardés. C'est en même temps une invitation à prendre le plaisir de découvrir autre chose avec ou sans l'AMOPA.

Heidrun Aumont, discours pour la mise à l'honneur de de Michel Le Bohec le 18 janvier 2023 à Granville

Merci à Yves Marion

Inspecteur de l'Éducation Nationale honoraire, vice-Président de l'AMOPA de la Manche depuis plus d'une dizaine d'années. Yves a souhaité, à la fin de l'année dernière, se retirer du bureau et du Conseil d'Administration de notre section.

Nous souhaitons le remercier vivement pour son implication sans faille au service de l'Ordre des Palmes Académiques. Il a toujours défendu les idées de tolérance, de respect de l'autre et le souci de la transmission des connaissances aux nouvelles générations. Il a eu un rôle essentiel au sein de la revue départementale : "La Manche, Éducation, Culture et Patrimoine" dès le premier numéro en avril 2016, chargé du délicat travail de la mise en page.

Maître d'œuvre de la Maison de l'Histoire de l'École dans la Manche ouverte à Carentan depuis 2018, il en est le Président depuis 2021.

Chantal Procureur, vice-présidente de l'AMOPA 50



Merci à Hélène Clément

Membre du Conseil d'Administration d'AMOPA 50 depuis de nombreuses années, elle a désiré se retirer en novembre dernier. Son engagement pour les jeunes, pour l'enseignement des langues étrangères, pour le développement de leur culture et la prise de conscience de leur identité française et européenne, restera un exemple pour les générations à venir.

Heidrun Aumont, présidente de l'AMOPA 50





In Memoriam

Claude Echerbault, né le 13/01/1950, décédé le 12/04/2023 à l'âge de 73 ans

AMOPA 50

Chère famille de Claude, chers amis,

Permettez-moi, au nom de la présidente de l'Association des membres des Palmes Académiques de la Manche, Madame Aumont, qui ne pouvait être présente aujourd'hui, au nom de tous mes collègues et en mon nom personnel, de vous présenter nos sincères condoléances.

Vous avez perdu un être aimé, nous avons perdu un ami.

Claude était l'un des nôtres. Il avait été décoré des Palmes Académiques, la plus ancienne décoration nationale civile, créée en 1808 pour récompenser les services éminents rendus à l'Université, aujourd'hui à l'Éducation nationale. Il était membre de notre conseil d'administration depuis plus d'une dizaine d'années.

Claude était toujours d'une grande gentillesse, toujours prêt à rendre service aux uns et aux autres. Il était aussi un homme discret.

Lors de nos conseils d'administration, il intervenait à bon escient, en indiquant son point de vue avec calme. Nous l'écoutions attentivement. Ainsi, en janvier, il avait eu le désir de nous proposer des sorties théâtrales à Caen. Lors de nos sorties locales, départementales, régionales, à l'étranger (en Norvège en 2019), Claude était souvent accompagné d'Annie, son épouse. Là encore, il était réservé.

Toutefois, au cours des conversations informelles lors des déjeuners conviviaux, il se livrait un peu plus.

Sa famille était pour lui essentielle. Il nous parlait toujours avec une grande affection de ses petits-enfants, nous expliquant les activités qu'il prévoyait avec Annie pour les uns et les autres. J'étais admirative, mes collègues aussi.

Sur son parcours professionnel, il était là encore peu disert. Ce parcours était atypique. Il débuta dans l'industrie, puis dans l'enseignement technique, et passa avec succès le concours de chef d'établissement. Cette fonction lui donna toute sa mesure.

En Normandie, il fut principal du collège Langevin-Wallon à Blainville-sur-Orne, principal du collège Clément Marot à Douvres-la-Délivrande, principal du collège Denis Diderot à Tourlaville. Il ne fut pas un chef d'établissement comme les autres. Partout, il mit en place des projets pédagogiques et éducatifs avec la volonté que les élèves ne restent pas au bord du chemin. Il lutta contre le redoublement. Il repensa l'internat à Douvres avec toutes les équipes du collège, les parents, la ville... afin de garder la totalité des élèves internes durant toute l'année scolaire (restructuration des chambres, petit bureau individuel, participation des élèves au rangement de leur chambre, cuisine-cafétéria pour que les internes se fassent leur petit-déjeuner à leur heure s'ils n'avaient pas cours, accès aux équipements culturels et sportifs de la ville...). Relatant ce projet réussi dans les Cahiers pédagogiques du 10 juin 2003, Claude écrivait : « Nous avons vécu une aventure passionnante ».

Claude, homme discret, était bien un passionné, passionné par son métier, par la transmission de valeurs, par l'Éducation. Il était un homme de bien, un honnête homme. Nous avons eu tous la chance de le connaître et d'être de ses amis. Nous nous souviendrons de lui.

Merci cher Claude

Chantal Procureur, vice-présidente de l'AMOPA 50,

lors de la cérémonie religieuse de Claude Echerbault le mercredi 19 avril 2023 en l'église Sainte-Croix de Saint-Lô

Composition du Conseil d'administration / saison 2023



Bonnemason Nicole
Présidente d'honneur



Le Bohec Michel
Président d'honneur



Aumont Heidrun
Présidente



Argney Jean-François
Vice-président



Procureur Chantal
Vice-présidente



Gaillet Jacky
Secrétaire



Bisson Jean Claude
Secrétaire adjoint



AMOPA 50



Gomez Blesa Miguel
Trésorier



Daret Marie-Jo
Trésorière adjointe



Aumont Michel
Relations inter-associatives



Bruniquel Annie
Activités culturelles centre



Gendreau Michelle
Album photo



Guesnon Françoise
Coordination communication



Hélye Daniel
Activités culturelles sud



Lamache Bernard
Lien avec municipalités



Langlois M-France
Activités culturelles nord



Letourneur André
Concours lien établissements



Madec Michel
Sorties départementales

Assemblée Générale

L'AGO a eu lieu le 11 mai 2023 au Lycée Hôtelier M. Marland à Granville

Pour être en conformité avec les statuts de l'AMOPA national, nous tiendrons dorénavant notre AGO annuelle toujours au cours du premier trimestre de l'année.

Le rapport d'activités par Mme Heidrun AUMONT, présidente, ainsi que la synthèse du compte rendu financier par M. Miguel GOMEZ BLEZA, trésorier, ont été acceptés à l'unanimité.

Parmi les sorties proposées lors de l'AGO, il reste encore des places pour:

Jeudi 22 juin à 10h, sortie départementale à Rémyilly-sur-Lozon, organisé par Michel Madec, visite du musée de Vannerie Lehodey « Au fil de l'osier », restaurant à l'auberge de Sarcelles, visite du château de Montfort.

Mercredi 13 septembre à 10h, journée à Chausey, organisé par Jean-François Argney, départ en vedette depuis Granville, restaurant sur l'île, tour de l'archipel en bateau (*inscriptions avant le 30/06/2023*).

Nouveaux adhérents

Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux adhérents:

Mmes FOUQUE Huguette, GENVRIN Marie-Thérèse,
LE BOHEC Marie-Thérèse, MAGOLLÉ Anne
MM. BRAULT Marcel, GIROT Frédéric, LEVAVASSEUR Philippe,

AMOPA 50

1 / AMOPA 50

2 / UN ÉTABLISSEMENT À L'HONNEUR

3 / MHEM

4 / SAHM

5 / MAISONS PAYSANNES DE LA MANCHE

6 / FESTIVALS



AMOPA 50

Distinctions dans l'Ordre des Palmes Académiques

Toutes nos félicitations!

Au grade de commandeur: Mme AVICE Evelyne

Au grade d'officier: Mmes BETTE Sophie, DUSART Florence, QUILLIEN Florence
MM. MILLET Olivier, RIEGLER Christophe, VALETTE François

Au grade de chevalier: Mmes ABOURAZZAK Sylvie, BERNARD Carole, BURNEL Joëlle, DAUXAIS Florence, HUGUET Annick, JORE LEPAYSANT Nathalie, LAVALLEY Florence, LEBOYER Chantal, LEFRANC Pascale, LEMOINE Virginie, LUCAS Maud, MARGRITE Magaly, PILET Dominique
MM. CHAPELLE Jean-Philippe, DOUAT Jean-Philippe, FONTEYMONT Laurent, GIROT Frédéric, LECELLIER Vincent, LEVAVASSEUR Philippe, REMEUF Florent, TURKOVICS Olivier

Cérémonie de remise de diplômes



La cérémonie de remise de diplômes a eu lieu en présence de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale (deuxième personne à gauche), le 7 juin 2023 au lycée Le Brun à Coutances. Nous remercions M. Anceau, proviseur de l'établissement et son équipe pour son accueil chaleureux.

Cérémonie de remise d'insignes

Samedi 11 mars à Bréhal dans la salle de l'espace Marcel Launay, MM. Marcel Brault et Anselme d'Oliveira ont reçu les insignes pour leur grades dans les Palmes académiques.

De gauche à droite:

Michel Le Bohec président d'honneur
Marcel Brault décoré officier
André Letourneur membre du CA et organisateur de la cérémonie
Anselme de Oliveira décoré chevalier
Heidrun Aumont présidente de l'AMOPA
Daniel Hélye et
Michel Aumont membres du CA



AMOPA 50

1 / AMOPA 50

2 / UN ÉTABLISSEMENT À L'HONNEUR

3 / MHEM

4 / SAHM

5 / MAISONS PAYSANNES DE LA MANCHE

6 / FESTIVALS



AMOPA 50

Action humanitaire: des cartables pour les enfants de Ikhelidjane / Algérie

Ikhelidjane est un petit village de Kabylie plongé dans l'enfer en 2021 du fait d'un incendie ravageur qui n'a épargné ni les cultures, ni les habitations et ni les habitants. Le bilan humain est de 25 morts dont 18 enfants dont les corps calcinés ont été retrouvés.

Mohand Outahar, président de la CNEFA (Coordination nationale des Enseignants de Français d'Algérie) m'informe de cette situation lors du congrès national AMOPA 2022 au Touquet plage. Il me fait part de l'extrême pauvreté qui s'en est suivie et m'indique que nombre d'élèves n'ont même pas de cartable pour se rendre à l'école ou au collège alors qu'ils ont parfois un long trajet à effectuer. Les membres du conseil d'administration de la section AMOPA de la Manche, touchés par cette situation, décident d'apporter une aide à ces élèves sous la forme d'un envoi de vingt cartables.

Mohand Outahar nous a adressé une vidéo de la cérémonie de remise de ces cartables, cérémonie qui s'est déroulée le 17 sept 2022 sur la place du village en présence des autorités municipales. Ainsi vingt élèves parmi les plus démunis ont pu recevoir un cartable et sont en meilleure situation pour effectuer leur scolarité.

Les élèves, les élus locaux et le président de la CNEFA nous ont exprimé leurs remerciements pour ce geste certes modeste, mais qui apporte une pierre à la scolarité des jeunes concernés. Je citerai en conclusion un message de Mohand Outahar, à la suite de cette opération :

"Chaque petit geste est un grand geste!

Effectivement il y a beaucoup d'enfants dans le besoin, mais si chacun de nous apportait sa petite pierre à l'édifice, il y aurait beaucoup d'enfants heureux".



Michel LE BOHEC

Président d'honneur de l'AMOPA 50 et membre associé
Inspecteur d'Académie honoraire
Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques



AMOPA 50

1 / AMOPA 50

2 / UN ÉTABLISSEMENT À L'HONNEUR

3 / MHEM

4 / SAHM

5 / MAISONS PAYSANNES DE LA MANCHE

6 / FESTIVALS



AMOPA 50

Action humanitaire: des livres pour le collège Ibn Baça à Mechra-bel-Ksieri / Maroc



André et Monique LETOURNEUR
9, rue Louis Beuve
50290 BREHAL
andre.letourneur@wanadoo.fr
09 71 36 11 05 (fixe)
06 15 78 57 28 (portable)



Le collège-lycée Ibn Baçal de Mechraa-Bel-Ksiri

Séjour au Maroc en avril - mai 2023.

Le but de notre séjour au Maroc, à Monique et moi, n'était pas de faire du tourisme, mais de rencontrer des anciens élèves du collège Ibn Baçal de Mechraa-Bel-Ksiri, important centre agricole de la plaine du Gharb, où nous avons enseigné de 1966 à 1970. Nous étions logés chez Mohamed Hamada, ancien élève devenu IPR de mathématiques et domicilié à Kénitra. Une première rencontre a lieu le 30 avril avec une quinzaine d'élèves habitant à Kénitra ou Rabat dans un café au bord du fleuve Sebou. Une seconde le 6 mai, chez Mohamed Hamada avec un autre groupe d'une dizaine d'anciens élèves. Mohamed Hamada contacte l'association des anciens élèves d'Ibn Baçal dont le président décide de nous accueillir le 9 mai au sein de l'établissement pour nous rendre hommage ! Mais l'autorisation d'une telle réunion ne relève pas seulement du proviseur qui doit recevoir l'accord de la direction académique (notre rectorat) et celle du gouverneur de la province car nous sommes étrangers. Le gouverneur donne son accord et délègue le caïd (sorte de sous-préfet) pour le représenter. Le président du conseil municipal et député de Mechraa-Bel-ksiri (ancien élève) souhaite également être présent, mais , convoqué d'urgence au parlement, il se fait représenter par son premier vice-président.

*André et Monique Letourneur avec un groupe d'anciens élèves
sur les bords de l'oued Sebou à Kénitra le 30 avril 2023*



AMOPA 50

1 / AMOPA 50

2 / UN ÉTABLISSEMENT À L'HONNEUR

3 / MHEM

4 / SAHM

5 / MAISONS PAYSANNES DE LA MANCHE

6 / FESTIVALS



AMOPA 50



Nous sommes accueillis dans la salle du foyer de l'internat qui comporte une estrade pour l'atelier théâtre. Une quarantaine d'anciens élèves sont présents. Pratiquement tous sont retraités. On commence par l'hymne national marocain puis par la lecture d'une sourate du Coran psalmodiée par un lycéen. Ensuite, ce sont les discours officiels, d'abord le proviseur, suivi du caïd, du vice-président du conseil municipal, du président de l'association des parents d'élèves et anciens élèves, et de deux anciens élèves (un homme et une femme) . Une lycéenne monte sur la scène pour lire un texte en arabe en notre honneur (on entend nos noms) suivie d'une autre jeune fille qui nous lit le même texte (je suppose) mais en français. Le vice-président du conseil municipal nous offre alors un tableau peint par une artiste locale (présente)



André Letourneur remercie tout le monde et présente L'AMOPA 50, ainsi que le don qu'elle a fait aux élèves de l'établissement



À gauche: Le 1er vice-président du Conseil municipal offre un tableau au nom de la municipalité



À droite André Letourneur avec 2 anciens élèves
À gauche: Miloudi Mahliaoui, agrégé de traduction arabe-français
Au centre: un ancien élève qui faisait tous les jours 9 km le matin et 9 km le soir pour venir au collège

AMOPA 50



AMOPA 50



qui porte la mention « offert par la municipalité de Mechraa-Bel-Ksiri », ainsi qu'un diplôme écrit en arabe, puis le président de l'association des parents d'élèves et anciens élèves un autre dont Mohamed Hamada est l'auteur.

Je prends alors la parole pour remercier chacun des attentions touchantes à notre égard et présente l'AMOPA à l'assistance (l'équivalent des palmes académiques n'existe pas dans les décorations marocaines). Des paquets de quatre livres scolaires nécessaires à vingt-huit élèves (quatorze de deuxième année = 4ème et autant de troisième année = 3ème) ont été déposés sur une table : pour chacun un livre de français, de mathématiques, de SVT et d'arabe. Le chef d'établissement appelle un à un les récipiendaires qui se positionnent sur l'estrade. Les livres leur sont remis symboliquement, mais ils resteront dans l'établissement jusqu'à la rentrée d'octobre prochain. Quant aux cartables, ils ont fait trois heureux qui ont pu repartir immédiatement avec. Les élèves qui ont reçu tant les cartables que les livres ont été choisis conjointement par le chef d'établissement et les représentants des parents d'élèves ; tous sont de familles nécessiteuses et ont d'excellents résultats scolaires .

Un pot d'honneur (thé à la menthe et pâtisseries marocaines) a clos la réception.

Remarque : C'est donc une soixantaine d'anciens élèves que nous avons rencontrés , parmi eux, nous avons dénombré (anciennes fonctions car tous sauf deux sont en retraite) : un directeur d'école , quinze professeurs du second degré dont un agrégé, deux IPR, quinze ingénieurs, deux cadres bancaires, deux cadres de l'Office Chérifien des Phosphates, deux médecins, deux vétérinaires, deux architectes, deux hauts-fonctionnaires et quatre professeurs des universités (un de cardiologie et trois de mathématiques dont un exerce encore à l'université de Lille dont il fut vice-président).

Témoignage par **André Letourneur**
membre du CA de l'AMOPA 50



AMOPA 50

1 / AMOPA 50

2 / UN ÉTABLISSEMENT À L'HONNEUR

3 / MHM

4 / SAHM

5 / MAISONS PAYSANNES DE LA MANCHE

6 / FESTIVALS



Conférence: les églises romanes de la Manche - avec zoom sur les modillons

AMOPA 50

Après l'invasion viking au X^e siècle, les descendants de Rollon restaurent les monastères détruits en Normandie et en fondent de nouveaux. Ces monastères sont entièrement soumis à l'autorité des ducs qui en perçoivent des redevances. Sous les descendants de Guillaume le Conquérant, le style roman « normand » s'impose en Normandie comme en Angleterre.

Face aux ducs normands, l'Église cherche à réinstaurer son autorité. Elle s'appuie sur les moines de Cluny, une communauté qui dépend directement du pape. Les moines bénédictins évangélisent les campagnes, dont la population est souvent restée ancrée dans les croyances païennes. La sculpture à l'extérieur et à l'intérieur des édifices ne doit pas seulement embellir les églises à la gloire de Dieu. Elle sert aussi à l'enseignement des fidèles qui ne savent ni lire ni écrire. A l'époque de grands voyages, les croisés, les pèlerins et les tailleurs de pierres répandent l'iconographie des civilisations romaine, germanique et nordique, mais aussi les cultures du Moyen-Orient.

Quelques églises rurales ont gardé à l'extérieur les modillons, des petits blocs de pierre sculptés dont le rôle principal est de soutenir la corniche. Encore bien visibles, ils datent souvent du XII^e siècle. Outre des motifs décoratifs, on trouve des têtes humaines, des animaux domestiques ou familiers comme la chèvre, l'âne et le cerf ou des animaux mythologiques montrant les influences d'autres civilisations. Toutes ces représentations transmettent des messages symboliques et mettent en garde la population contre les péchés, en vue du Jugement dernier.



A la veille des croisades, les modillons de visages à barbe, surmontés des cornes de bouc, sont en général une mise en garde contre les Juifs, tenus responsables de la crucifixion et de la mort du Christ. Les modillons tirant la langue indiquent qu'il faut préserver ses paroles du mensonge, de la diffamation, ou de fausses accusations. Les instruments de musique sont en général des symboles de péché. Ils s'entendent comme un avertissement pour la population qui ne doit pas se laisser séduire par les saltimbanques, au risque de perdre son âme. Les acrobates expriment la luxure, l'un des sept péchés capitaux, dont l'orgueil, la gourmandise, la paresse, l'avarice, l'envie et la colère. Un avertissement est aussi donné aux moines pour les préserver de l'homosexualité croissante dans les monastères, suite à l'interdiction du mariage et du concubinage des prêtres au début du XI^e siècle.

Enfin, les représentations du diable, souvent montré sous l'apparence du chat, mettent en garde contre tous les vices qui mènent en Enfer.

L'iconographie, aide à « visualiser » les péchés et à maintenir la bonne conduite des fidèles. C'est un moyen d'enseignement, mais aussi un moyen d'exercer le pouvoir, car tous les chemins qui mènent au Jugement dernier, doivent d'abord passer par l'Église.

Conférence du 26/11/2022 et résumé par **Heidrun Aumont**, alors membre du CA de l'AMOPA 50



AMOPA 50

Vie de l'association: découverte archéologique de l'église de Saint-Martin-le-Vieux

Le conférencier **Daniel Hélye**

Sous l'Ancien Régime, la paroisse de Saint-Martin-le-Vieux relevait du doyenné de Saint-Pair. Pour l'administratif et le juridique, elle dépendait de la baronnie de Saint-Pair, l'une des trois grandes baronnies de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. La première mention de Saint-Martin-le-Vieux apparaît dans une charte de Foulques Paynel, seigneur de Hambye vers 1150 en faveur de l'abbaye du lieu, créée par son père.

L'église de Saint-Martin est un édifice fort ancien dont les origines remontent aux IX^e et X^e siècles. Construite au milieu d'une nécropole du haut Moyen-Âge. Cette ancienneté est confirmée par les fouilles qui y furent pratiquées entre 1985 et 1987.

Détruite et incendiée lors des invasions scandinaves de la fin du IX^e siècle, elle resta à l'abandon pendant près d'un siècle avant de renaître de ses cendres. Une nouvelle construction voit le jour vers le milieu du XI^e siècle, sous l'égide de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. La nef, fortement remaniée au cours des siècles, conserve encore quelques vestiges de cette époque.

Le chœur roman est détruit au XIII^e siècle pour faire place à une nouvelle construction plus vaste et mieux éclairée. Nous attribuons cette modernisation à Jean Paynel, archidiacre de Coutances mais également seigneur du lieu. Quelques traces d'anciennes fresques du XIV^e siècle étaient encore visibles au début des années 1980. Elles sont aujourd'hui presque entièrement disparues.

Faiblement peuplée (170 habitants en 1789), la paroisse est extrêmement pauvre. Les visites archidiaconales des XVII^e et XVIII^e attestent toutes de l'état de vétusté dans lequel se trouve l'église. A l'issue de sa visite en date du 31 août 1685, l'archidiacre note dans son rapport : « Nous avons trouvé ici l'église la plus triste, la plus pauvre de toutes celles que nous avons visitées ».

Même après la Révolution et son intégration à Bréhal, Saint-Martin-le-Vieux prétendait recouvrer son autonomie d'antan. L'une des conditions requises par l'évêque pour appuyer cette requête était une remise en état de l'église. Les fonds nécessaires pour les travaux (600 fr) n'étant pas réunis par les habitants, le projet est définitivement abandonné vers 1825.

Le mur nord de la nef s'écroula au cours de l'hiver 1866-1867. Dépourvue de toiture depuis des décennies, l'église restera à l'abandon pendant plus d'un siècle. Au début des années 1980, quelques élus, aidés par des entreprises de travaux publics ainsi que par des particuliers attachés à la préservation du site, s'inquiètent de voir l'état de délabrement dans lequel elle se trouvait, décident d'entreprendre d'importants travaux de déblaiement et de restauration avant qu'elle ne s'effondre totalement. L'édifice est classé au titre des monuments historiques.

AMOPA 50

1 / AMOPA 50

2 / UN ÉTABLISSEMENT À L'HONNEUR

3 / MHM

4 / SAHM

5 / MAISONS PAYSANNES DE LA MANCHE

6 / FESTIVALS



AMOPA 50

Vie de l'association: découverte archéologique du château de Regnéville



Participants: membres de l'AMOPA 50 et membres de la municipalité de Bréhal

Jusqu'au début du XVII^e siècle, l'histoire du château et du port de Regnéville sont intimement liés. Même si l'importance du port fut parfois exagérée, il reste néanmoins une place commerciale très importante dans le Cotentin, un lieu d'échanges particulièrement florissant aux XIII^e et XIV^e siècles. Depuis la seconde moitié du XI^e siècle, les seigneuries de Regnéville et de Montchaton appartenaient aux seigneurs de la Haye (du-Puits), apparentés aux grandes familles féodales de l'époque, Néel, Néhou, Reviers et Tesson.

Dans le conflit qui opposa le roi d'Angleterre Etienne de Blois à Geoffroy Plantagenet et son épouse l'Emperesse Mathilde, fille du roi Henri I^{er} Beauclair, dans la succession au trône d'Angleterre, Raoul et Richard de la Haye prirent fait et cause en faveur du roi d'Angleterre. En prenant ainsi position dans cette guerre de succession, la

famille de la Haye se retrouva dans le mauvais camp. En 1148 Geoffroy d'Anjou, duc de Normandie ordonna la confiscation de leurs biens et la démolition des châteaux de Regnéville et de Montchaton. Au début du XIII^e siècle, le château est restauré et sert de lieu de transit pour le roi Jean Sans-Terre lorsque celui-ci veut se rendre dans son comté de Mortain.



Visites guidées du 08/11/2022
et résumé par **Daniel Hélye**,
membre du CA de l'AMOPA 50

Au XIV^e s., les fiefs de Regnéville et de Montchaton entrèrent dans l'apanage du roi de Navarre. Charles le Mauvais a entrepris à Regnéville d'importants travaux de maçonnerie. Dans un souci d'économie, le roi ordonna la démolition de la vieille forteresse de Montchaton et le réemploi des matériaux ainsi récupérés pour la construction d'un nouveau château à Regnéville. A la mort de Charles II de Navarre, Regnéville rentre dans le domaine royal français. Les capitaines sont nommés par le roi de France. Entre 1418 et 1450 la place est occupée par une garnison anglaise qui entretient des relations constantes avec les Iles de Jersey et Guernesey. A la fin de la guerre de Cent ans, le roi Charles VII y nomme de nouveaux capitaines. Au XVI^e siècle, Roland de Gourfaleur entreprend des travaux de modernisation. Au XVII^e siècle la seigneurie de Regnéville appartenait à une famille protestante très active, les de Piennes, originaires du nord de la France. En 1639 le roi Louis XIII ordonne la démolition du château de Regnéville. Le donjon est détruit avec la dynamite, il ne sera jamais reconstruit. Au XIX^e s. les communs deviennent une exploitation agricole. Faute d'entretien, les bâtiments sont en très mauvais état. Racheté par le département de la Manche dans les années 1980, le château est restauré et ouvert au public.

AMOPA 50

1 / AMOPA 50

2 / UN ÉTABLISSEMENT À L'HONNEUR

3 / MHM

4 / SAHM

5 / MAISONS PAYSANNES DE LA MANCHE

6 / FESTIVALS



AMOPA 50

Vie de l'association: visite de l'exposition « Archéo Cotentin, la conquête d'une presqu'île – 300 000 à 30 avant notre ère »



Participants: membres de l'AMOPA 50

Archéologie en Cotentin

Ce 28 février 2023, les membres de l'AMOPA 50, étaient conviés à une visite, au Musée Thomas Henry de Cherbourg, de l'exposition « ArchéoCotentin, la conquête d'une presqu'île de 300 000 ans à 30 ans avant notre ère », animée par Cyril Marcigny (Inrap), spécialiste de la protohistoire normande, l'un des deux commissaires.

L'archéologie préventive est menée depuis 30 ans. Cependant, certains sites ne sont pas complètement fouillés afin d'en laisser aux générations futures. Ce sont ici les 20 dernières années de fouilles qui sont exploitées.

Il s'agit de comprendre comment les groupes humains sont passés de l'état de chasseur – cueilleur – collecteur avec *Homo heidelbergensis* au Paléolithique moyen (il y a 320 000 ans) à celui d'agriculteur – éleveur au début de la conquête romaine, en s'adaptant à leur environnement.

Au gré de l'alternance des périodes glaciaires et des périodes interglaciaires, le niveau de la mer fluctue, la végétation évolue et les populations s'installent ou migrent.

Les disciplines connexes à l'archéologie donnent de nombreux renseignements : sciences de la Terre (dont la paléopédologie), paléontologie (paléofaunes, paléoflores), palynologie (paysages reconstitués à partir des grains de pollen), chimie organique (richesse agronomique des sols en acides gras et stérols, nature des aliments consommés et techniques de cuisson), ADN (diversité génétique et migrations des populations), physique nucléaire (datation au carbone 14), thermoluminescence, luminescence optique. De la pollution du sol en divers métaux, on en déduit le type de métallurgie pratiqué.

AMOPA 50

1 / AMOPA 50

2 / UN ÉTABLISSEMENT À L'HONNEUR

3 / MHEM

4 / SAHM

5 / MAISONS PAYSANNES DE LA MANCHE

6 / FESTIVALS



AMOPA 50



En raison de sa longue et complexe histoire géologique, le Nord-Cotentin a offert à l'homme de la Préhistoire et de la Protohistoire une grande variété de roches dures susceptibles d'être taillées pour obtenir des outillages ou employées pour construire des édifices.

Les techniques de taille (gros objets), au Paléolithique (- 450 000 à - 9500), témoignent d'une grande dextérité et attestent de grandes capacités cognitives des individus. De cette époque, datent les 2200 empreintes d'hommes de Néandertal et d'animaux découvertes au Rozel.

Plusieurs indices (positions d'inhumés, types de maisons,...) témoignent de liens étroits avec l'Angleterre.

Au Mésolithique (- 9500 à - 5000), de tous petits objets sont taillés.

Le Néolithique (- 5000 à - 2300) correspond à la sédentarisation et à la période de domestication des espèces végétales et animales. Le Néolithique final offre les plus beaux mégalithes de la Manche avec de très grandes allées couvertes. Depuis le Néolithique, les hommes cherchent à pratiquer une agriculture qui n'épuise pas les sols afin de se fixer plus longtemps sur un même territoire. Des barrages de pêcheries en pierre sont installés le long du littoral du Val de Saire.

Dès le Bronze ancien, on voit apparaître des princes qui règnent sur un territoire et des voies commerciales sont créées. Au Bronze moyen, des objets utilitaires sont conçus. Au Bronze final (- 1350 à - 1150), le Cotentin est un espace largement cultivé, traversé de chemins, découpé en parcelles et utilisé par de nombreuses fermes ; la monnaie fait son apparition. L'introduction de la métallurgie du fer (vers - 450) constitue une innovation technologique majeure mais n'entraîne aucun bouleversement économique. La fin de l'âge du Fer se caractérise par un accroissement démographique sans précédent. Le Cotentin est divisé entre Abrincates (région d'Avranches) et Unelles (reste de la Manche) ; ces derniers subissent une défaite militaire en - 57.

Résumé par **M. Roland Pomarède**, sympathisant de l'AMOPA 50



Grain de pollen de marguerite

Organisation de la journée:
Marie-France Langlois
 membre du CA de l'AMOPA 50
 Visite guidée:
M. Cyril Marcigny
 directeur-adjoint de l'Inrap,
 spécialiste de la protohistoire
 ancienne en Normandie





AMOPA 50

Vie de l'association: visite du lycée hôtelier Maurice Marland à Granville



Les élèves du lycée costumés « années 1950 » pour le service en salle

11h : Visite des locaux commentée par Camille Pillais assistante au chef des travaux.

Le lycée accueille 370 élèves et étudiants pour les formations suivantes :

CAP Hôtellerie-Restaurant - CAP Crémier-Fromager en alternance - CAP Assistant en milieu familial et collectif - BAC Pro Cuisine et Service - BAC Technologique Cuisine-Service-Hébergement - BTS Diététique et Hôtellerie - Mention Complémentaire en dessert de restaurant

Les différentes années de formation sont réparties par niveau de bâtiment.

Visite de la classe d'Arts plastiques, décors divers riches en couleurs - visite des salles informatiques - visite de la maison des lycéens pour des activités extra-scolaires - visite du CDI avec un espace dédié à l'art culinaire - visite du Foyer avec différentes activités de loisirs

Partenariat avec des grands chefs : Alain Passard, Olivier Rollinger...

Pas de demi-pension, les élèves vont se restaurer au lycée de la Morandière situé à côté. L'Internat est également partagé avec le lycée de la Morandière.

Gestion du linge en collectivité pour le restaurant

L'établissement est très bien tenu, un peu vétuste mais propre. Les élèves rencontrés sont très polis. Nous restons sur une très bonne impression avant d'aller au restaurant d'application.

Juste avant d'arriver au restaurant d'application, nous avons pu voir les élèves préparer le repas du midi dans la cuisine sous surveillance de leur enseignant qui nous a donné quelques explications.

11h15 : Le menu du jour avait pour thème « Christian Dior ». Les tables décorées par les élèves étaient sublimes, les serveurs portaient des vêtements des années 1950. Nous avons eu le plaisir de déguster des plats que Christian Dior aimait. Le service et la Cuisine étaient de qualité.

Les membres de l'Association AMOPA 50 présents à cette journée remercient vivement l'équipe du lycée Maurice Marland, notamment Mme Lydie Crouillère, proviseur et Mme Karine Langlais, directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques pour l'accueil et la mise à disposition de la salle de la réunion et du matériel

Organisation et résumé du 11 mai 2023 par Jean-François Argney, vice-président de l'AMOPA 50



AMOPA 50

Vie de l'association: visite de l'exposition « Jean-Pierre Le Fèvre » à Saint-Lô

Les organisatrices en
« couleurs d'une vie »:
Chantal Procureur en jaune
et **Annie Bruniquel** en bleu
Les participants:
membres de l'AMOPA 50
et membres de la SAHM,
section Saint-Lô, avec
Anne-Marie Desbutes



Une matinée pleine de couleurs à Saint-Lô

Mardi 16 mai 2023, un groupe d'Amopalien(ne)s s'est retrouvé à Saint-Lô au Musée d'Art et d'Histoire-La Source. Une visite de l'exposition temporaire: "**Jean-Pierre Le Fèvre: Couleurs d'une vie**", était proposée par Annie Bruniquel et Chantal Procureur, déléguées Centre Manche de l'AMOPA.

Avec le concours pertinent et souriant de Cindy Jouanneau, médiatrice culturelle au Musée, nous avons d'abord "plongé" dans une "Immersion" des œuvres du peintre. Ce fut une expérience artistique remarquable, très appréciée par les collègues. Puis, Cindy, suivant le thème de la symbolique des couleurs, a présenté plusieurs œuvres des collections muséales en donnant d'intéressantes explications historiques et techniques.

Avant de quitter le musée, nous nous sommes arrêtés une nouvelle fois devant les toiles si éclatantes de Jean-Pierre Le Fèvre, des peintures qui font du bien. Notre matinée s'est prolongée par un agréable déjeuner à la brasserie "Les Capucines", dans une ambiance très conviviale.

Résumé par **Chantal Procureur**, vice-présidente de l'AMOPA 50



Jean-Pierre Le Fèvre est né à Caen en 1933. Il a été élève à l'école des Beaux-Arts de Caen de 1949 à 1953. Il vit à Saint-Lô depuis 1973. Il a peint la ville de la Reconstruction et ses habitants. Ses nombreux voyages ont inspiré son œuvre.

AMOPA 50

1 / AMOPA 50

2 / UN ÉTABLISSEMENT À L'HONNEUR

3 / MHEM

4 / SAHM

5 / MAISONS PAYSANNES DE LA MANCHE

6 / FESTIVALS



Présentation de l'établissement



Le lycée Charles François Lebrun est un établissement ancien, dont une partie importante des bâtiments date de la moitié du 19^{ème} siècle (1846).

D'abord collège de Coutances avec une dominante principalement ecclésiastique, l'établissement est fermé en 1793 suite à la Révolution française, faute d'enseignants et d'élèves. Réouvert en 1802, le collège est peu à peu victime de son succès. Le nombre d'élèves très important, notamment à l'internat, n'est plus compatible avec les bâtiments disponibles, entraînant une situation d'insalubrité. La construction d'un nouvel établissement est décidé en 1840. Les cours débutent en octobre 1846.

Agrandi en 1995 (construction du bâtiment d'internat filles et demi-pension), puis restructuré en 2015 (bâtiment principal), il se présente comme un ensemble imposant, idéalement situé au centre-ville de Coutances.

De bonne réputation, l'établissement a un secteur de recrutement large, allant de Lessay à Montmartin-sur-Mer. Il accueille une population hétérogène socialement moins favorisée qu'on pourrait le croire au premier abord (21,9% de boursiers pour une moyenne départementale de 17,1%). La vie du lycée est rythmée par les horaires des transports scolaires, qui amènent plus de la moitié des élèves.

Le lycée a accueilli 923 élèves à la rentrée 2021. Les effectifs sont globalement stables depuis plusieurs années, même si la chute démographique dans le département de la Manche rattrape inexorablement l'établissement.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Effectifs	923	939	963	944	912	923



Cours du lycée Le Brun

ETABLISSEMENT

1 / AMOPA 50

2 / UN ÉTABLISSEMENT À L'HONNEUR

3 / MHEM

4 / SAHM

5 / MAISONS PAYSANNES DE LA MANCHE

6 / FESTIVALS



La chapelle désaffectée



14% des élèves sont internes, presque 80% sont demi-pensionnaires.

Avec une très forte coloration internationale, le lycée compte 295 élèves en seconde, dont 75 en section européenne anglais. Une section européenne allemand est également proposée aux élèves avec des cours d'EPS en langue allemande.

De nombreux échanges internationaux sont en place, avec divers pays européens, mais aussi la Chine, l'Inde, les États Unis d'Amérique. Ces échanges, à l'arrêt pendant la période de pandémie due au covid 19, ont repris depuis 2021.

Un échange particulièrement intéressant est mené avec la région de Vestland en Norvège : De jeunes lycéens norvégiens sont accueillis durant une année scolaire en France; des lycéens français vont en échange pendant 6 semaines poursuivre leur scolarité à Bergen. Des relations durables et très fortes ont été tissées avec nos partenaires européens.

Le covid19 a déstabilisé de manière profonde le fonctionnement du lycée, comme dans tous les établissements scolaires. Divers modes de fonctionnement ont été testés, allant du présentiel/distanciel pour tous les niveaux à une alternance. Le point de blocage est la capacité d'accueil de la demi-pension en période de crise.



FRANÇOIS ANCEAU
Proviseur

Lycée Charles LEBRUN
2 Rue du Lycée
BP 709
50207 Coutances
Tél. 02 33 45 16 22

www.lycee-lebrun.fr



L'équipe d'enseignants est très stable, avec un âge moyen de 49 ans et 25% d'agréés. 55% d'entre eux ont une ancienneté supérieure à 11 ans.

Le climat scolaire est serein grâce à un engagement continu des équipes de vie scolaire. Les locaux sont de bonne qualité. Le bâtiment A et la demi-pension, restructurés récemment sont très accueillants. Les bâtiments B et C sont plus datés dans leur présentation mais restent à un niveau tout à fait acceptable.

L'internat accueille 130 élèves, avec un nombre de places important pour les jeunes filles (100). Destiné aux élèves habitant le plus loin du lycée, l'internat offre des conditions d'accueil et de travail favorisant la réussite scolaire et évite parfois plus d'une heure de trajet en bus matin et soir.

Le taux de pression pour l'internat garçons est très important, la capacité d'accueil étant limitée (30). Le conseil de la vie lycéenne (CVL) est actif et force de proposition, cette association monte en puissance depuis la fin du covid et permet de mieux prendre en compte les aspirations et les demandes de nos élèves.

Le nombre d'élèves par division reste tout à fait correct au vu des standards habituellement mis en œuvre dans l'académie.

Nombre d'élèves par division (E/D)	2016	2017	2018	2019	2020
	28.8	28.8	29.3	31.7	32
Nombre total de divisions de niveau lycée GT	29	30	30	27	26

Le taux de réussite aux examens est très bon, au-delà de 90% en 2022 pour les filières générales et STMG. L'accent est mis sur l'autonomie des élèves, en vue de leur préparation aux conditions d'études dans l'enseignement supérieur.

Texte par M. François Anceau, proviseur du Lycée Charles Lebrun



Article de presse

L'activité culturelle

Située à Carentan, rue du Château, la Maison de l'Histoire de l'École de la Manche est aussi discrète qu'intéressante. Elle offre une vitrine pédagogique renouvelée régulièrement, et vous plonge dans le monde de l'éducation au fil des années. Vous découvrez alors l'aménagement notamment d'une salle de classe des années 50, avec même quelques pièces de mobilier d'avant-guerre.

Gérée par l'association du même nom, la MHEM a été créée à l'initiative d'un ancien inspecteur de l'Éducation nationale. « Nous essayons de devenir un conservatoire des outils pédagogiques. Les enfants sont ravis d'essayer par exemple l'écriture à la plume, et les parents redécouvrent leurs livres scolaires... », détaille Michel Madec, le secrétaire de l'association. Le musée est ouvert tous les mercredis et samedis après-midi, de 14 à 17 heures.

→ N'hésitez pas à venir vous plonger dans l'histoire des outils pédagogiques, vous pourrez aussi découvrir des trésors de votre enfance.

Solène LAVENU, correspondante O.F.

Article envoyé par **Michel Madec**, secrétaire de la MHEM et membre du CA de l'AMOPA 50



© Yves Marion



Brève contribution à l'histoire de la section manchoise de l'AMOPA

La sagesse populaire touarègue est riche d'enseignements. Ainsi ce proverbe : « Si tu ne sais pas où tu vas, tu risques de mettre longtemps pour y arriver », voire de se perdre ! dès lors, les hommes du désert ne manquent pas de sages conseils : « Si tu ne sais pas où tu vas, regarde d'où tu viens ». C'est finalement ce que propose cette brève contribution à l'histoire de notre section. Que savons-nous de ses origines et des personnalités qui en ont été les promoteurs illustrant d'une certaine façon une formule attribuée à Bismarck : « Celui qui ne sait pas d'où il vient ne peut savoir où il va car il ne sait pas où il est » ? L'entreprise pourrait être simple. Mais, lorsque le chercheur se trouve confronté à l'absence d'archives, il se doit de recourir à des voies obliques, notamment celles de s'appuyer, quand il y a accès, aux témoignages, aux souvenirs et aux documents personnels, aux coupures de journaux, aux annuaires lorsqu'il en existe, faire parler les archives officielles des institutions. Tel est bien le cas dans la situation qui nous occupe présentement.

Les Palmes académiques telles qu'on les connaît aujourd'hui résultent du décret d'Edgar Faure, signé du président Coty, en date du 4 août 1955. Est ainsi créé l'ordre des Palmes académiques qui comprend trois grades, chevalier, officier et commandeur. L'arrêté du 30 novembre 1956 fixe le fonctionnement de l'ordre qui veille à l'observation des statuts et des règlements. L'ordre des Palmes académiques est un ordre ministériel placé sous l'autorité directe du ministre de l'Éducation nationale. Les décorations sont remises en son nom par un parrain d'un grade au moins équivalent à celui du récipiendaire. Un chevalier, par exemple, n'est pas habilité à remettre une décoration à un officier.

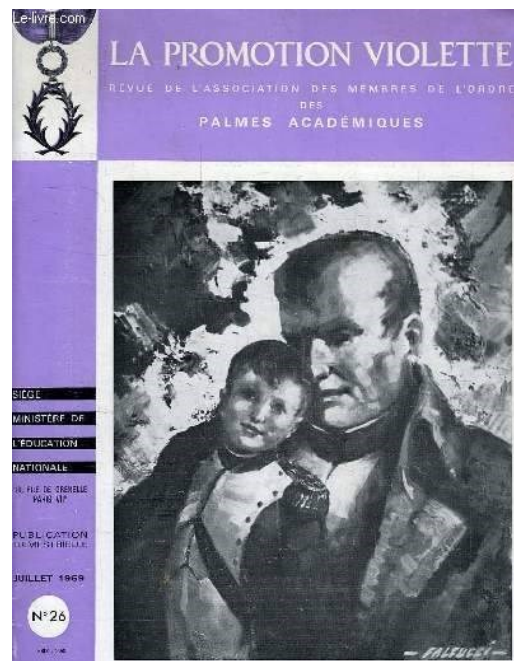
Historiquement, cette distinction, plutôt un insigne, fut créée en même temps que les fondements du système d'instruction publique en France par décret impérial en date du 17 mars 1808 qui instaurait trois titres honorifiques « destinés à distinguer des fonctions éminentes et à récompenser des services rendus à l'enseignement ». Ces palmes napoléoniennes sont liées à des titres ou des fonctions. L'insigne est brodé sur la toge universitaire portée par les membres de l'Université. C'est Napoléon III qui transforme cet insigne en décoration. Par décret en date du 9 décembre 1850, il n'existe plus que deux grades : officier d'Académie et officier de l'Instruction publique ouvert du même coup aux instituteurs. Conséquence de la loi Falloux du 15 mars 1850, ces distinctions peuvent être attribuées aux membres de l'enseignement privé. Les signes distinctifs sous la forme de décorations en quelque sorte portatives sont créés le 7 avril 1866 sur le rapport de Victor Duruy, un grand ministre de l'Instruction publique.

L'ordre des Palmes académiques créé en 1955 est l'aboutissement d'un siècle et demi d'évolutions successives alors que celui de la Légion d'honneur avait été créé dès 1802. Les promotions et nominations, prises par décret du Premier ministre, sur proposition du ministre de l'Éducation nationale, ont lieu deux fois par an, le 1^{er} janvier et le 14 juillet. Le décret du 29 août 2018 annonce que les possibilités de nominations et promotions annuelles dans l'ordre des Palmes académiques sont abaissées de 45 % au total. La nouvelle répartition devient : commandeurs, 280, officiers, 1523, chevaliers, 4547.

A distinguer de l'Ordre, L'AMOPA. L'Association des membres de l'ordre des Palmes académiques est plus jeune. Elle a été créée le 30 octobre 1962 et reconnue d'utilité publique en 1968 sous la présidence de César Santelli, président fondateur, inspecteur général de l'enseignement français à l'étranger. Elle est destinée à regrouper les personnes distinguées et qui adhèrent à l'association ainsi que, désormais, des sympathisants qui partagent les mêmes valeurs. L'AMOPA, régie par la loi de 1901, est placée sous le haut patronage du ministre de l'Éducation nationale. Son siège social est précisément domicilié au ministère de l'Éducation nationale, 110, rue de Grenelle, à Paris, dans le septième arrondissement. Les derniers statuts de l'AMOPA ont été approuvés par arrêté du ministre de l'Intérieur du 13 mars 2017 et son règlement intérieur par arrêté du 12 février 2018.



L'AMOPA se décline en sections. Elle compte 116 sections réparties dans les différents départements de France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer, ainsi qu'une vingtaine d'associations AMOPA de l'étranger. Depuis 2019, l'AMOPA est présidée par Jean-Pierre Polvent, inspecteur d'académie honoraire. Il s'agit donc d'une association dont le siège est à Paris organisée en sections le plus souvent départementales (plusieurs sections à Paris). Bien que conservant leur identité et leurs spécificités, les sections n'ont donc pas d'existence juridique propre. D'autres formules auraient pu être privilégiées comme celle du fédéralisme. La section de la Manche l'avait avancée mais la formule avait été, en son temps, combattue et rejetée par le siège national.



L'AMOPA a pour but, selon ses statuts, de contribuer au rayonnement et au crédit de l'Ordre et au développement d'actions éducatives en faveur de la jeunesse, de défendre et de promouvoir la langue et la culture française, d'instituer des œuvres d'entraide et d'assistance, notamment en faveur des élèves et des étudiants, d'organiser des réunions et des manifestations culturelles, littéraires, artistiques ou scientifiques. L'AMOPA est donc une association ; elle est aussi une fondation. Créée en 1996, l'Association pour la fondation de l'Amopa, association des membres de l'ordre des palmes académiques, a pour objet de promouvoir et d'assurer le suivi d'activités éducatives en faveur des jeunes ; de maintenir et de développer l'usage de la culture et de la langue française en France et à l'étranger et d'instituer des œuvres d'entraide et d'assistance.

Dès sa création, la publication d'un bulletin de grande qualité, à la fois dans ses contenus et dans sa présentation, a participé à la construction de cette image de respectabilité, tant en France qu'à l'étranger, souhaitée par ses fondateurs. À « La promotion violette » a succédé la luxueuse « Revue de l'AMOPA ». Une médaille concrétise cet engagement.



Médaille de l'AMOPA

À l'avers est gravée la formule empruntée au philosophe grec HERACLITE :
"le soleil est nouveau tous les jours"

L'AMOPA participe ainsi au combat pour la défense et l'expansion de la langue française en France par ses concours : Langue Française, Nouvelle Poésie, Éloquence, Liaison École-Entreprise, Formations Technologiques, Arts Graphiques, Musique, Chant- et à l'étranger par l'action vigoureuse qu'elle mène pour l'apprentissage de la langue française. Elle porte au-delà des frontières la connaissance et la pratique de la langue et de la culture françaises. Alors que le siège est fixé Ministère de l'éducation nationale, le conseil d'administration et le bureau sont hébergés au n° 30 de l'avenue Felix-Faure, à Paris, dans le 15^e arrondissement dans un immeuble qui accueille également la fondation.





La section du département de la Manche

Qu'en est-il dans le département de la Manche ? Comment s'est instaurée la section de l'AMOPA ? C'est un exercice plutôt délicat de tenter de reconstituer l'histoire de la section par une absence presque totale d'archives. Les présidents successifs ne les ayant apparemment ni conservés ni déposés. Peut-être, au moins pour les deux premiers, ont-elles pu être mélangées avec les archives officielles liées à leurs fonctions ?

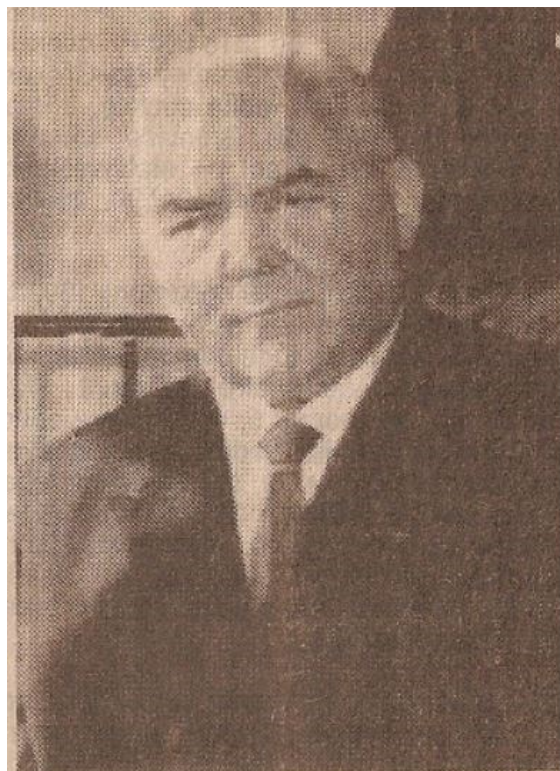
Lorsque l'Association de l'ordre des Palmes académiques s'est créée en 1962, l'inspecteur d'académie en fonction dans la Manche est **Henri Dégremont**. Né au Chefresne le 20 janvier 1901, formé à l'école normale de Caen puis à l'école normale supérieure de Saint-Cloud, professeur d'histoire et de géographie à l'école normale de Saint-Lô, il embrasse une carrière d'administrateur. Inspecteur primaire puis directeur de plusieurs écoles normales, il est nommé inspecteur d'académie en Côte-d'Ivoire, à Constantine puis recteur à la Guadeloupe avant d'être nommé inspecteur d'académie dans la Manche. Un poste qu'il rejoint en 1957. Chevalier de la Légion d'honneur, Henri Dégremont se voit remettre la cravate de commandeur des Palmes académiques en janvier 1967.

Henri Dégremont, inspecteur d'académie en exercice, est le fondateur de la section manchoise de l'AMOPA. Dès sa fondation en 1962, peut-être dans l'année qui suit, il crée la section et en assure la présidence qu'il conserve lorsqu'il prend sa retraite en 1967. La section comptait 309 membres en 1983. Bien que demeurant à Epron, dans le département du Calvados, il sera reconduit dans cette fonction jusqu'à ce que ses capacités ne le lui permettent plus. Il décède à Epron le 6 janvier 1993. Il est inhumé dans le cimetière protestant du Neufbourg au Chefresne. C'est un inspecteur d'académie respecté et un homme de grande culture qui consacre sa longue retraite à des recherches historiques et un travail de conférencier.

Durant ce temps, sept inspecteurs d'académie se succèdent dont deux femmes, Paulette Daguenet et Gabrielle Jouve, qui s'investissent assez peu, sinon de manière protocolaire, auprès d'une section dont les activités s'étiolent avec un président lui-même de moins en moins actif.

Au moment où Henri Dégremont abandonne la présidence de l'AMOPA de la Manche, l'inspecteur d'académie en fonction est **Roger-Jean Lebarbenchon**.

Il est aussi Manchois. Né à Querqueville le 9 novembre 1931, c'est un fonctionnaire de l'Éducation nationale, un linguiste et un historien. Roger-Jean Lebarbenchon, ancien élève du collège secondaire de Valognes, débute sa carrière comme instituteur et poursuit des études universitaires. Successivement professeur, chef d'établissement, directeur d'école normale à Laval puis à Lille avant d'être promu inspecteur d'académie dans la Mayenne puis dans la Manche, en décembre 1991, en remplacement de Michel Salines, appelé à d'autres fonctions, pour terminer sa carrière en 1993. Docteur ès lettres, en 1982, il soutient une thèse d'État en littérature comparée qui sera publiée de 1988 à 1991 sous le titre *Littératures et cultures populaires de Normandie*.



Henri Dégremont était un ami de l'école publique.

Henri Dégremont, Ouest-France du 8 janvier 1993



Auteur de nombreuses publications et articles, il reçoit en 1980 le Prix littéraire du Cotentin dont quelques années plus tard il est appelé à présider le jury de 1995 à 2007. Chevalier de la Légion d'honneur, il est aussi chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres et chevalier de l'ordre du Mérite, ainsi que commandeur de l'ordre des Palmes académiques. Il décède à Carentan le 24 février 2015 et, après une cérémonie à l'église d'Azeville où il s'était retiré et dont il avait été maire de 1995 à 2008, il est inhumé dans le cimetière des hauteurs de Nacqueville. Roger-Jean Lebarbenchon est une personnalité manchoise connue et respectée. C'était, selon la formule du préfet Fargeas lui remettant la Légion d'honneur, « un homme ayant le souci constant de l'intérêt général ».

Lorsqu'il prend ses fonctions d'inspecteur d'académie dans la Manche, il trouve une section de l'AMOPA quelque peu assoupie. En 1992, il entreprend de la relever en s'appuyant essentiellement sur une équipe de chefs d'établissement, personnels de direction, proviseurs et principaux de collèges, motivés et dynamiques. Très rapidement, des activités sont proposées aux adhérents : conférences, visites, sorties, manifestations, cérémonies lors des remises de décorations, etc. amènent de nouvelles adhésions. La section comptait 210 membres en 2004. Un « album souvenirs » débuté par le vice-président, **René Blémus**, régulièrement renseigné et parfaitement tenu depuis plus de vingt ans par Annie Bruniquel, en témoigne. Inspecteur d'académie en exercice, Roger-Jean Lebarbenchon se voit confier la présidence de la section. Une fonction qu'il conserve lorsqu'il prend sa retraite en 1993 et qu'il assure jusqu'en 2008 où, percevant les premiers signes d'une maladie qui devait l'emporter, il transmet le témoin. Durant sa présidence, six inspecteurs d'académie se sont succédés entretenant avec la section, et leur collègue, des relations, dirions-nous, protocolaires. Roger-Jean Lebarbenchon avait néanmoins pris soin de préparer sa suite.



Roger-Jean Lebarbenchon, Ouest-France du 28 février 2015

René Blémus, né à Equeurdreville le 22 mars 1927, décédé à Cherbourg le 17 mai 2005.
Historien, professeur, proviseur du lycée Victor-Grignard à Cherbourg,
commandeur de l'ordre des Palmes académiques, vice-président de la section AMOPA de la Manche.

Aussi, c'est très naturellement que la présidence fut offerte à **Nicole Bonnemason**.

Parvenu à ce point, il n'est plus guère nécessaire d'en appeler à l'histoire car, pour la plupart d'entre-nous, c'est du vécu. Nicole Bonnemason-Carrière est originaire d'Albi. Proviseur du lycée professionnel « les Sapins » à Coutances, elle est un membre actif de la section. En 1983, selon l'annuaire de la section, elle est l'une des 309 membres que comptait la section. En 2004, un nouvel annuaire la mentionne au poste de secrétaire de la section ; le trésorier étant Bernard Lamache.

Nicole Bonnemason est une personnalité bien connue. Très investie dans le bénévolat solidaire et associatif elle est promue au grade de chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur. 1)

1) JORF du 14 juillet 2010



Lorsqu'en 2008, élevée au grade de commandeur de l'Ordre des Palmes académiques, elle accepte la présidence de la section, elle en connaît parfaitement bien son fonctionnement y étant étroitement associée depuis de nombreuses années. Elle poursuit la voie tracée par son prédécesseur. La transition se fait paisiblement avec l'entrée de nouveaux administrateurs. Les sorties continuent, toujours appréciées ; des concerts sont proposés comme, par exemple, celui dans

l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; de nouvelles relations sont entreprises notamment avec la section locale de l'Ordre de la Légion d'honneur ; des démarches volontaires sont amplifiées pour relayer sur le terrain les objectifs nationaux notamment les concours, etc. Cependant, à peine nommée, la présidente va être confrontée au désordre administratif de l'échelon national consécutif au décès de son président, Jacques Treffel 2) suivi des trois années de présidence de Madame Treffel. Nicole Bonnemason sut malgré tout tenir la section à l'écart de ces soubresauts parisiens. C'est elle qui initie dans le département, avec l'inspectrice d'académie alors en fonction, Marie-Hélène Leloup, la cérémonie de la remise des diplômes. La première se tiendra à Saint-Lô, en janvier 2010, dans les locaux de l'ancienne école normale d'instituteurs.



Nicole Bonnemason. Graignes 5 octobre 2011. © Yves Marion

2) Jacques Treffel, inspecteur général de l'Education nationale

Néanmoins, pour des raisons personnelles et, en bonne éducatrice soucieuse aussi de passer le témoin, elle décide en mai 2015, de se retirer. L'assemblée générale du 18 novembre 2015 réunie au lycée Charles-François Lebrun de Coutances élit un nouveau conseil d'administration. Lequel, réuni le 16 décembre 2015 au lycée Sivard-de-Beaulieu à Carentan, confie la présidence à **Michel Le Bohec**. En sept années de présidence, Nicole Bonnemason a marqué son passage à la tête de la section. C'est à l'unanimité que lui est accordé le titre de présidente d'honneur de la section. Le nouveau président est aussi bien connu dans le département. Michel Le Bohec a été durant vingt années inspecteur départemental de l'Education nationale (IDEN) puis inspecteur de l'Education nationale (IEN) de la circonscription de Granville.

Originaire du Morbihan, ancien élève de l'école normale de Vannes, instituteur d'abord à Lorient puis en coopération à Madagascar, professeur d'enseignement général à la Réunion, avant d'intégrer les corps d'inspection en 1978. Outre la gestion de la circonscription de Granville, il se voit confier différentes missions d'encadrement, de formation et de pilotage de stages dans l'académie et à l'étranger, notamment au Maroc. En 1998, il devient IA-IPR, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, de l'académie de Caen. Puis, Inspecteur d'académie adjoint au directeur des services départementaux en Moselle, il est successivement nommé inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) à Bastia, puis, de 2003 à 2007, à Saint-Brieuc. Inspecteur d'académie honoraire, il se retire dans son domicile manchois. A ces activités professionnelles, faut-il ajouter des activités syndicales comme secrétaire départemental, régional puis national du syndicat des inspecteurs SIEN-FEN, et des activités associatives auprès des Pupilles de l'école publique, des Amis de l'abbaye de la Lucerne et de bien d'autres associations ?

Renouant avec les études universitaires, Michel Le Bohec soutient avec succès, en 1997, une thèse de doctorat de Lettres et Sciences, option Sciences de l'Éducation, de l'Université de Nantes.



Michel Le Bohec est promu au grade de commandeur dans l'Ordre des Palmes académiques en 2006. En 2007, il intègre la section de l'AMOPA de la Manche, dont il accepte la présidence en décembre 2008. Un tel parcours, une telle expérience, sa connaissance fine du fonctionnement interne de nos institutions l'amènent tout naturellement, en décembre 2008, à accepter la présidence de la section devenue vacante par le retrait de la fonction de Nicole Bonnemason.

La suite nous est connue. Michel Le Bohec poursuit dans la voie tracée par ses prédécesseurs en proposant, avec une équipe en partie renouvelée, des activités similaires faites de sorties, de conférences et de journées à thème. Percevant la difficulté liée pour l'essentiel à la géographie du département, il propose de distribuer les responsabilités dans des secteurs plus proches des adhérents calqués sur ceux créés au sein de la nouvelle académie de Normandie. Il scelle un partenariat privilégié avec la *Maison de l'histoire de l'école dans la Manche (MHEM)* dont la section en a été l'un des principaux promoteurs. Il œuvre à la réalisation d'un bulletin inter associatif : *La Manche, éducation, culture et patrimoine* dont le numéro 7 est en projet. Initialement publié sur papier, il est désormais consultable en ligne sur le site de la MHEM. En outre, son statut d'inspecteur d'académie honoraire lui permettant une relation privilégiée, d'égal à égal, avec le directeur ou la directrice des services de l'Education nationale (DASEN) en fonction, des cérémonies officielles afin de remettre les diplômes aux récipiendaires ont pu être systématiquement organisées lorsque la situation sanitaire du pays a pu le permettre. Les Palmes académiques étant décernées par le ministre de l'Education nationale dont le DASEN est le représentant au plan départemental, elles ont, chaque fois, été organisées sous la présidence conjointe de l'inspecteur d'académie et du président de la section, commandeur dans l'Ordre des Palmes académiques.

Toutes ces activités sont actuelles. Nous les vivons. Elles n'appartiennent pas à l'histoire. Il n'est donc pas nécessaire de s'y appesantir. Mentionnons toutefois, l'importance du rôle du président pour relayer auprès des instances départementales, services de l'inspection académique, établissements scolaires et écoles, les concours organisés par l'AMOPA qui sont, de l'école, à l'université au nombre de sept pour cette présente année scolaire.

Après huit années de présidence, Michel Le Bohec décide de passer la main. Le 26 novembre 2022, lors de l'assemblée générale tenue dans les salons de l'Hôtel de ville de Coutances, il quitte ses fonctions en se retirant du

conseil d'administration. Lequel, renouvelé, désigne **Heidrun Aumont** pour lui succéder. Dès lors, avec Nicole Bonnemason, la section de la Manche dispose, avec Michel Le Bohec, de deux présidents d'honneur.

Là, s'arrête cette contribution à l'histoire de notre section. Force est déjà de constater, comme le souligne Christophe Prochasson, un historien plongé dans l'action, dans un remarquable essai-témoignage, *Voyage d'un historien à l'intérieur de l'État*, combien il est mal aisé, voire paradoxal sinon contradictoire, de procéder à une analyse objective et historique, d'un passé récent lorsqu'on en est soi-même un acteur. Alors, comprenons qu'il faille laisser le présent en dehors du champ du regard de l'historien, *a fortiori* le futur. Il est temps, en effet, pour le narrateur de « confier le soin à d'autres », selon la belle expression en cours dans la marine marchande, lorsque l'heure est venue de passer la barre du bateau ; en l'occurrence, la plume.



Michel Le Bohec, Coutances le 18 novembre 2015. © Yves Marion



Néanmoins, en quinze années de vice-présidence aux côtés de deux présidents dans une relation de confiance et d'amitié, de rencontres, d'échanges, avec les présidents nationaux, les responsables de l'administration scolaire, recteurs et rectrices, directeurs et directrices académiques, présidentes et présidents de l'Université, avec les collègues des autres sections quelles que soient leurs dimensions, avec les instances départementales et régionales, toutes ces relations, riches et intenses, m'ont permis de dégager une certaine idée de ce qu'est et doit être l'AMOPA, de ses buts et de ses objectifs, de son fonctionnement et de ses possibles évolutions.

Cette idée pourrait se résumer en quelques mots selon la belle formule employée par un ancien président à qui j'avais eu l'honneur de faire découvrir notre département : l'AMOPA n'est grande que lorsqu'elle se recentre sur ses fondamentaux, c'est-à-dire sur l'essentiel de ses missions, à savoir : promouvoir la langue et la cultures françaises, renforcer sa présence dans le monde associatif ne cessant de réaffirmer ses valeurs et, surtout, multiplier les actions en direction de la jeunesse pour mieux l'aider à s'épanouir dans ses projets professionnels et culturels. Cette conviction, je la partage d'autant volontiers qu'elle est étayée par l'expérience d'une bonne trentaine d'années d'engagement au service de ces quelques idées fortes et fondamentales.

À l'issue de cette brève présentation de l'histoire de notre section, ressortissent quelques points forts qui me semblent la caractériser.

Le premier de ces traits particuliers, c'est qu'en une soixantaine d'années d'existence, à ce jour, la section de la Manche a été portée par quatre présidents, soit une moyenne, pour chacun d'eux, de quinze années de fonction. De ce fait, il est clair que, dans notre département, la section s'identifie à la personnalité du président. Cela est d'autant plus marqué que statutairement les sections départementales n'ont pas à proprement parlé d'autonomie juridique. C'est bien ainsi que l'ont compris les deux premiers présidents, l'un qui crée la section, le second qui la relance, lorsqu'ils sont en exercice, poursuivant, parvenus à la retraite, leur présidence. Dès lors, l'histoire de la section manchoise de l'AMOPA est étroitement liée à celle et ceux qui ont l'honneur de la présider.

En soixante années d'existence la section de la Manche a été présidée par des hautes personnalités, en exercice ou honoraires, qui, par leur statut, leur fonction, leur activité et pour ce qu'elles représentent, ont conféré à notre section le prestige, l'autorité et le respect qui siéent à l'Ordre des Palmes académiques. Tous ont été élevés au grade de commandeur, ce qui leur permet de présider toutes les cérémonies liées aux remises de décorations. Trois des quatre ont la Légion d'honneur et parfois d'autres distinctions... Enfin, tous sont des administrateurs très au fait du fonctionnement de l'Éducation nationale, issus des corps d'inspection ou des personnels de direction. Tous se sont appuyés sur des équipes de collaborateurs également issus pour la plupart des mêmes rangs. Tous, sans exception, en exercice ou honoraires, ont représenté la section au plus haut niveau de crédibilité et d'autorité en fonction de la considération conférée à leurs personnalités. C'est une constante qui se dégage au cours de ces soixante années d'existence de la section manchoise de l'AMOPA. De ce point de vue, elle ne se distingue guère des sections voisines, ni d'ailleurs de la plupart des autres sections connues. L'AMOPA, avec ses sections, présente, en effet, des spécificités qui la caractérise dans le monde associatif. Certes elle est régie par la loi de 1901, mais c'est aussi une association qui a son siège au ministère de l'Éducation nationale et qui est placée sous la haute autorité du ministre et donc, au plan local pour les sections, sous celle des autorités académiques. Cela lui confère des responsabilités et des obligations particulières en lien étroit avec les instances rectorales et départementales.

Cette approche, trop succincte, demanderait de toute évidence à être approfondie bien que cette entreprise soit délicate à mener faute d'archives et de documents authentiques. S'il est un conseil à donner pour l'avenir, ce serait de déléguer l'un des membres du bureau, l'un des vice-présidents par exemple, à la conservation des archives. Certes, c'est en partie réalisé par les albums souvenirs régulièrement tenus et conservés depuis 1995. Mais en partie seulement, car il manque l'essentiel des documents relatifs à la vie administrative interne de la section, de ses activités et des délibérations, en particulier pour son existence la plus ancienne. Formons le vœu que cette modeste contribution puisse y pallier, au moins partiellement.

Les Rencontres Départementales de l'Histoire

L'évènement historique de l'année

Dans le cadre exceptionnel de

L'Abbaye de Saint-Sauveur le Vicomte

Les 24 et 25 novembre 2023

« Les Irlandais et la Manche, liens culturels et historiques »

Évènement organisé par

La Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche

Les archives départementales – Maison de l'Histoire de la Manche

La section de Valognes de la SAHM

Le Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin



Le prieuré de Vauville par Émile Dorrée

Marc-Alphonse FORGET

Président de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche

Site : <http://sahmmanche.free.fr> – 02 33 91 96 89



Présentation par M. Marc-Alphonse Forget, président de la SAHM

SAHM

1 / AMOPA 50

2 / UN ÉTABLISSEMENT À L'HONNEUR

3 / MHEM

4 / SAHM

5 / MAISONS PAYSANNES DE LA MANCHE

6 / FESTIVALS



Cette jolie bâtisse n'est plus ! La pression sur les terres agricoles a eu raison de ces beaux murs, vestiges d'une grande ferme du XVIII^e, bien installée depuis des décennies au centre d'un terrain vallonné, bordé d'un petit ruisseau. Un lieu bucolique plein de charme dans une campagne verdoyante. Seuls résistants d'un village, qui comportaient plusieurs bâtiments mentionnés sur le cadastre napoléonien, les murs de cette belle maison, dont la maçonnerie de pierres habilement taillées et assemblées, ne craignaient pas l'usure du temps qui passe, ni les intempéries. De nombreux promeneurs rêvaient de voir revivre ce témoin d'une autre époque, reflet de toutes les vies emmagasinées dans son espace.

Hélas la pression sur les terres agricoles est telle que les quelques mètres carrés qu'elle occupait au milieu d'un champs de maïs, représentaient une gêne pour les grosses machines qui évoluaient tout autour....

On peut le comprendre ! Mais c'est tout de même un crève-cœur de voir disparaître à jamais cette belle construction, dont on peut imaginer aisément tout le travail, le savoir-faire et l'énergie qui a été nécessaire pour la bâtir, depuis l'extraction des pierres, leur taille minutieuse, leur agencement efficace.

Rien à voir avec les empilements rapides de parpaings, recouverts d'enduit et placo-plâtrés à l'intérieur, qui constituent nos habitations d'aujourd'hui, dont, soit dit en passant, le bilan carbone est bien plus lourd....

Que faire pour ne plus jamais voir ces nombreux marqueurs de nos paysages normands disséminés au milieu de la campagne, qui en font le charme et l'attrait, disparaître au profit de ces grandes étendues cultivées déshumanisées, livrées aux moissonneuses-batteuses et aux engrais industriels? Bien souvent, ce sont aussi les arbres et les haies de nos bocages, qui disparaissent en même temps.

Une législation plus contraignante ? Cette bâtisse était classée « bâtiment remarquable » sur le PLU de la commune et située dans le périmètre d'un monument historique...

maisons paysannes de la manche



Certes nous savons tous qu'un bâtiment qui n'a plus d'usage est condamné à disparaître, mais pourquoi ne pas lui trouver un autre usage ?

Remettre une toiture, même en bac acier, sur une ancienne grange bien maçonnée est il plus onéreux que de construire un hangar avec des matériaux industriels, pas toujours en harmonie avec le paysage environnant ?

Pourquoi vouloir détruire des biens si précieux, alors que notre époque nous incite à une économie des ressources et de l'énergie ?

L'association **Maisons Paysannes de France** s'efforce depuis 60 ans de sauver ce patrimoine si fragile, si maltraité, si menacé et si peu protégé. Il est pourtant une source inépuisable de connaissances et de savoir faire accumulés au fil des siècles. Notre patrimoine rural, enraciné depuis toujours dans son territoire, conçu et construit avec les ressources locales, adapté à son climat et ses particularités géographiques, n'a-t-il pas été écologique avant même que ce mot existe ?



**MAISONS
PAYSANNES**

1 / AMOPA 50

2 / UN ÉTABLISSEMENT À L'HONNEUR

3 / MHEM

4 / SAHM

5 / MAISONS PAYSANNES DE LA MANCHE

6 / FESTIVALS

maisons
paysannes
de la manche



A une époque où le développement durable est devenu une urgence absolue, ne devrait-on pas se tourner vers cette richesse inépuisable que constitue notre patrimoine ?

Bien au contraire, une législation inadaptée voudrait nous faire emballer nos vieux murs sous des bardages en matériaux industriels, dont le bilan carbone est discutable, sous prétexte d'économie d'énergie.

Le législateur, en ne mesurant que la conductivité du matériau lui-même, a malheureusement négligé le fait que des murs de 60 ou 80 cm d'épaisseur ont une inertie qui permet de compenser largement sa moins bonne étanchéité à l'air. Nous commençons à voir apparaître ici et là des exemples de ce désastre esthétique, en outre préjudiciable à la pérennité des murs hourdés à l'argile.

Économiser l'énergie ? Comment faisait-on quand on en avait pas ? On inventait mille procédés pour capter la chaleur, s'abriter du vent, orienter son habitation de façon judicieuse, la ventiler naturellement, planter des arbres au bon endroit et les utiliser comme une ressource renouvelable. Une infinité de savoirs développés depuis des millénaires s'est perdue en un siècle et la nécessaire réduction de notre consommation devrait nous faire davantage prêter attention aux secrets gardés par nos vieilles maisons.

Béniissons donc ceux qui ont eu le souci de transmettre à leurs successeurs ces petits trésors de charme et de simplicité qui font notre bonheur lorsqu'on a la chance de pouvoir encore les admirer au détour d'un chemin.

maisons
paysannes
de la manche

Florence de Groot van Embden
06 86 98 23 07
florencedegroot@maisons-paysannes.org
manche@maisons-paysannes.org



Texte par **Mme Florence de Groot**, présidente des Maisons paysannes de la Manche

MAISONS
PAYSANNES

1 / AMOPA 50

2 / UN ÉTABLISSEMENT À L'HONNEUR

3 / MHM

4 / SAHM

5 / MAISONS PAYSANNES DE LA MANCHE

6 / FESTIVALS



Deux festivals partenaires: abbaye de la Lucerne et cathédrale de Coutances



Musique au cœur de l'été, au cœur de la Manche

Festival Musical
de l'Abbaye de La Lucerne

Estivales de Musique Sacrée
de la Cathédrale de Coutances

Samedi 15 juillet (18h) - Jardin public de Coutances « Orgue au Jardin » - Constance Taillard (Versailles)

Lundi 17 juillet (21h) - Abbaye de La Lucerne - « Quatuor »
Musique de chambre - Orchestre Régional de Normandie

Samedi 22 juillet (18h) - Jardin public de Coutances et cathédrale
« Et l'orgue se fit oiseau » - concert-surprise

Samedi 22 juillet (21h) - Abbaye de La Lucerne - « 1492, un voyage musical »
Ensemble Obsidienne (dir. Emmanuel Bonnardot)

Samedi 29 juillet (21h) - Jardin public de Coutances « Orgue au Jardin » - Matthieu Jolivet (Alençon)

Les mercredi 2 et jeudi 3 août - village de la Lucerne d'Outremer (église et salle des associations)
Atelier de chant « Musiques sacrées d'Orient et d'Occident » (H. von Bingen - chant persan sur des textes de D. ad-D. Rûmî)
Formateurs : Taghi Akbari et Alexandre Traube (audition de fin de stage : 3 août à 17h30 en l'église de La Lucerne d'Outremer)

Samedi 5 août (18h) - Jardin public de Coutances « Orgue au Jardin » - François Ménissier (Rouen)

Samedi 5 août (21h) - Abbaye de La Lucerne - « Symphonie céleste »
Musique vocale sacrée d'Orient et d'Occident - Ensemble Flores Harmonici (dir. A. Traube) et T. Akhbari

Jeudi 10 août (21h) - Cathédrale de Coutances - Récital de piano
Schumann - Messiaen - Beethoven, par Marie-Pascale Talbot

Vendredi 11 août (21h) - Abbaye de La Lucerne - « Le Secret des Dames »
Musique baroque - Ensemble Correspondances (dir. Sébastien Daucé)

Samedi 12 août (18h) - Jardin public de Coutances « Orgue au Jardin » - Dominique Ferran (Poitiers)

Lundi 14 août (21h) - Abbaye de La Lucerne - « Winterreise » Fr. Schubert
Musique de chambre - Martin Homrich (ténor) et Sébastien Joly (piano)

Samedi 16 septembre (17h) - Abbaye de La Lucerne (dans le cadre des Journées européennes du patrimoine)
« De l'Italie à l'Europe » - Récital d'orgue - Aude Heurtematte (Paris)

musique-cœur-ete-manche.fr - contact@musique-cœur-ete-manche.fr

lesamisdelabbayedelalucerne.com
amisdelalucerne@gmail.com

Office du tourisme de Coutances
02 33 19 08 10



Publication envoyée par par **M. Gérard Dieudonné**, président des amis de l'abbaye de la Lucerne

FESTIVALS

1 / AMOPA 50

2 / UN ÉTABLISSEMENT À L'HONNEUR

3 / MHEM

4 / SAHM

5 / MAISONS PAYSANNES DE LA MANCHE

6 / FESTIVALS



AMOPA 50

ASSOCIATION DES MEMBRES
DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES
Section de la Manche

Présidente : Madame Heidrun AUMONT
156 Allée du Clos Costentin - 50 400 Yquelon
Tél. 06 82 80 94 10 / 02 33 61 64 14
Mail : h.aumont2@netcourrier.com



maisons
paysannes
de la manche



Granville - Saint-Lô - Valognes



LES AMIS DE
L'ABBAYE
DE LA LUCERNE

Directrice de publication: Heidrun Aumont

Rédacteur en chef: Jean-François Argney

Maquettiste: Heidrun Aumont

Merci aux relecteurs pour la correction:

Michel Aumont, Marie-France Langlois, Chantal Procureur

Crédit photos:

François Anceau, Heidrun et Michel Aumont,
Marc-Alphonse Forget, Florence de Groot,
Françoise Guesnon, Evelyne Hélye,
Michel Le Bohec, André Letourneur, Yves Marion,
La Manche Libre, Ouest France

Remerciements:

L'équipe de publication remercie chaleureusement tous ceux
qui ont contribué à l'élaboration de ce numéro du bulletin
inter-associatif et qui nous ont envoyé des articles.

Vous pouvez consulter ce bulletin sur les sites suivants:

SAHM: <http://sahmmanche.free.fr>

MHEM: <https://mhem-carentan.blogspot.com/p/blog>

AMOPA: <https://amopa.asso.fr/les-sections-amopa/section-de-la-manche-50>

L'AMOPA

est reconnue d'utilité publique:

Vous bénéficierez
d'une réduction d'impôt égale à 66%
de la cotisation ou du montant du don.

Pour adhérer, adressez-vous à
M. Gomez Blesa Miguel
06 87 09 01 30 ou 02 33 44 11 31
gomez.b@wanadoo.fr

Contactez-nous:

Vous avez des connaissances en informatique,
vous avez envie de faire des photos, des reportages,
vous savez créer ou entretenir un blog ou un site Internet...
Faites-nous parvenir vos courriers, vos remarques et vos suggestions
à l'adresse du rédacteur en chef Jean-François Argney :
jean-francois.argney@orange.fr

Informations

1 / AMOPA 50

2 / UN ÉTABLISSEMENT À L'HONNEUR

3 / MHEM

4 / SAHM

5 / MAISONS PAYSANNES DE LA MANCHE

6 / FESTIVALS